



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN**

**Séance publique du 1<sup>er</sup> juin 2015 à 19 heures**

**PROCES-VERBAL**

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle ALIBERT, Nathalie CHAUVET, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Damien MAURRAS, Terry ADGE, Stanislas THIRY, Pierre CAZENOVE, Danièle NESPOULOUS, Christian BEIGBEDER, Liliane MOUGIN.

**Etaient absents excusés avec procuration** :

Pascal GIGULEUR ayant donné procuration à Jacques ADGE  
Arlette RAJA ayant donné procuration à Danielle BOURDEAUX  
Michel BERNABEU ayant donné procuration à Florence SANCHEZ  
Paula SERRANO ayant donné procuration à Yolande PUGLISI  
Jacques LLORCA ayant donné procuration à Pierre CAZENOVE

**Monsieur le Maire** :

Mesdames et Messieurs, bonsoir, je déclare la séance ouverte, le quorum est atteint

**Secrétaire de séance** :

**Gilles FOUGA** : Gilles FOUGA se propose.

**Monsieur le Maire** : Parfait Monsieur FOUGA. Pas d'objections ?

L'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Ya t-il des observations ?

**Pierre CAZENOVE** : Monsieur le Maire, quelques points à relever par rapport au procès-verbal sur 3 points justement.

Le 1<sup>er</sup> se serait par rapport à quelques erreurs, quelques oublis de mots comme l'on dit chaque fois et on le comprend très bien. Première intervention, je vois que la phrase est incomplète, c'est-à-dire qu'elle est incompréhensible. Pierre CAZENOVE qui dit une toute petite remarque très bien, Madame BOURDEAUX vous signez un avenant, alors qu'en fait je faisais simplement signaler qu'il était écrit vous singez. Très bien donc voilà. Et puis c'est le débat que l'on avait eu, et je me souviens de l'intervention de Serge CUCULIERE à ce sujet, vous savez on parle de, le procès-verbal reproduit les textes de façon synthétique, alors c'est vrai, je trouve un petit peu ridicule de dire par exemple que je vais garder mes lunettes noires parce que j'ai un problème de vue ce jour-là, et il n'apparaîtra pas dans le conseil municipal par contre que je refuse la délégation environnement. Alors je sais pas mettre sur le même plan le fait que je porte des lunettes noires parce que j'étais à ce moment-là un petit peu handicapé ce

soir-là et le fait que le refus de la délégation de l'environnement ne soit pas mentionné sur le PV, ça me dérange beaucoup et ça rejoint le dernier point du PV ou Monsieur le Maire vous dites qu'à partir de maintenant les questions orales ne seront pas traitées pendant la séance du conseil municipal mais hors séance du conseil municipal. J'aimerais encore aujourd'hui vous demander que ce soit modifié parce que bon il y a des choses importantes qui se disent dans ces questions orales. Voilà ça s'était le premier point, je ne sais pas si je continue à intervenir par rapport à .....

**Monsieur le Maire** : allez-y.

**Pierre CAZENOVE** : alors le deuxième point c'était sûr, et bien justement on parlait de la délégation. Restons sur la délégation environnement. J'ai reçu vendredi un mail par, je suppose que c'est par erreur, puisque ce mail envoyé à 17h10 vendredi me demandait de passer en mairie pour venir signer mes arrêtés de délégation. J'ai mis le mail à la poubelle tout de suite et puis quand j'ai regardé d'un petit peu plus près j'ai cru comprendre quand même que ce mail s'adressait aux adjoints ou aux élus qui bénéficiaient, à qui étaient attribués des délégations. Vous serait-il possible quand vous passerez en mairie de venir signer vos arrêtés de délégation, SVP. Moi je ne sais pas mais à ma place comment vous interpréteriez cela, j'ai compris qu'aucune délégation n'était validée. Alors je vous pose la question Monsieur le Maire, voilà j'attends votre réponse s'il vous plait ?

**Monsieur le Maire** : Il n'y a pas de réponses, d'une part ce mail je ne l'ai pas eu et puis pour moi toutes ces délégations sont signées, donc je ne comprends pas.

**Pierre CAZENOVE** : je demanderai à Monsieur AMOUROUX de vérifier parce que je ne vais pas me contenter de cette réponse.

**Monsieur le Maire** : c'est votre droit.

**Pierre CAZENOVE** : Bien sûr. Voilà, donc apparemment toutes les délégations ne sont pas signées, si elles le sont je présenterai mes excuses au prochain conseil municipal.

**Monsieur le Maire** : Il se peut que certaines n'aient pas été signées, donc à vérifier mais je ne peux pas vous répondre là.

**Pierre CAZENOVE** : Très bien. Et dernier point c'est au sujet du compte rendu toujours, au niveau de, comment c'était intitulé dans le procès-verbal, budget principal vote du compte administratif, c'était les pages 4, 5 et 6. Bon je vous avoue que je suis resté un petit peu, avec mes collègues nous sommes restés un petit peu pantois parce que l'on trouve des écarts qui se promènent et que l'on ne retrouve pas, si vous voulez on peut reprendre ligne par ligne, c'est assez édifiant, il y a des erreurs grotesques même 9 millions d'euros en trop, si vous voulez, moi je trouve une erreur dans la section de fonctionnement, en dépense 4 349 665.21 euros alors que Mr NATTA, si vous êtes d'accord avec moi on se base sur la M14 la délibération du 6 novembre 2015. C'est bien là-dessus que l'on a tout basé. Donc le vrai chiffre, pardon 6 mai 2015, alors le vrai chiffre c'est 4 312 285 ce qui fait un écart de 37 379.23 et cet écart on va le retrouver dans d'autres, c'est assez rigolo d'ailleurs, on va le retrouver dans d'autres lignes, il se promène pour arriver en fin de compte au vrai chiffre qui est si je vais donc ici à 5 126 915.14. Je ne comprends pas qu'il y ait des erreurs d'écart qui se répercutent qui en fait se cumulent parce qu'il y en a d'autres d'écarts, j'en ai trouvé un autre de 10 000 euros, alors que pense que c'est simplement un coquille parce que le nombre que vous inscrivez c'est 161 608.95 alors que le vrai c'est 171 608.95 donc il y a un écart de 10 000, je ne sais pas, qu'on ne voit pas. Ca s'était dans les investissements. Si on passe dans les dépenses de fonctionnement c'est pareil. Alors là il y a une erreur, j'ai envie de dire, ou est ce qu'elle est, j'ai envie de dire monumentale, elle est tellement grosse que je ne la voie plus. Je suis désolé, page 6 on a un chiffre astronomique, je ne sais pas tous ces reports de chiffres avec des erreurs importantes, Monsieur NATTA, à mon avis manque de relecture du procès-verbal qui font que l'on se pose des questions, qu'on est en droit de se poser. Je suis même étonné qu'en début de conseil municipal vous n'ayez pas dit qu'il y avait des erreurs et que l'on allait les corriger, on ne peut pas voter

ce PV en l'état, ce n'est pas possible.

**Monsieur le Maire** : tout ce qui faut vérifier c'est tout simplement ce qui a été enregistré, si les mêmes erreurs sont répercutées ou non parce là où le public a accès c'est sur l'enregistrement et pas forcément sur le papier mais normalement les deux doivent correspondre effectivement. Et si cela ne correspond pas c'est qu'il y a un souci. Monsieur NATTA.

**Ghislain NATTA** : il y a une explication que je vous donnerai car je n'ai pas apporté des documents concernant le budget. Il y a une explication c'est que les chiffres que je donne pour certains articles en particulier en fonctionnement agrègent deux colonnes du budget de fonctionnement. Parce que les chiffres que je cite ca agrègent deux colonnes de la maquette du budget de fonctionnement. Donc on peut lors du prochain conseil municipal on peut y revenir donc à ce moment-là je vous donnerai....

**Pierre CAZENOVE** : c'est impératif parce que prenez la page 4 par exemple, charge à caractère général, déjà le nombre c'est un nombre qui n'existe pas, je ne sais pas le dire, quoi je veux dire. Vous êtes d'accord avec moi, alors quel nombre doit-on lire en réalité, comment calcule t'on l'écart parce qu'il y a un écart. Alors il y a des coquilles, des petites coquilles sur la ligne juste au-dessous il y a un écart de 20 euros, on comprend que le 9 ce n'est pas un 9 c'est un 8 etc. Mais je veux dire c'est bourré de fautes, bourré d'erreurs.

**Monsieur le Maire** : avoir effectivement, à voir ce qui est enregistré et ce qui a été écrit dans un premier temps et puis de le retranscrire correctement dans un second temps.

**Gilles FOUGA** : si vous désirez on pourra vous faire la photocopie parce que nous avons travaillé là-dessus, vous verrez les différences des chiffres, voilà, cela vous évitera au prochain conseil qu'on se mette d'accord sur tous les chiffres.

**Ghislain NATTA** : oui d'accord.

**Pierre CAZENOVE** : oui c'est impératif là. En l'état on ne peut pas voter ce PV, il y a trop d'erreurs.

**Ghislain NATTA** : le vote du budget est valide, de toute façon

**Pierre CAZENOVE** : le problème n'est pas là, on parle du PC Monsieur. Oui absolument.

**Monsieur le Maire** : on va voter, qui est pour l'approbation de ce PV, qui est contre, qui s'abstient ?

**Pierre CAZENOVE** : j'ai un pouvoir

**Monsieur le Maire** : 6 contre.

**Pierre CAZENOVE** : je constate que vous validez des erreurs, c'est un petit commentaire que je me permets de faire, je pense que vous auriez au moins pu vous abstenir pour montrer que on allait vers une correction.

**Monsieur le Maire** : Les points à l'ordre du jour

Urbanisme - Désaffectation chemin communal – lancement de la procédure d'enquête publique ;

Urbanisme - Désaffectation chemins ruraux – lancement de la procédure d'enquête publique ;

Travaux - Demande de subvention travaux gymnase ;

Finances - Fiscalité – T.C.F.E - modification ;

Enfance et Jeunesse - Terrain de la Grotte – convention d'utilisation du Jardin des Frères

Décisions du Maire : Il y a deux décisions.

2015-16

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23

relatifs aux délégations accordées au maire par les assemblées délibérantes ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2014 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de pouvoir régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition commerciale présentée par le groupe Elabor le 23 avril 2015

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler par le contrat d'assistance juridique et conseil en matière de gestion du cimetière

Décide d'accepter le devis du groupe Elabor, 18, rue des Murgers – BP 6 21380 MESSIGNY & VENTOUX. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date d'acceptation du devis. La facturation sera annuelle, le montant total du marché de 1 590 euros H.T. soit 530 € H.T/ an.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La décision fera l'objet d'un affichage et sera transmise au contrôle de légalité à la Préfecture de Région. Copie de la présente décision sera adressée au comptable public. L'acte sera publié au registre des actes administratifs de la commune de Poussan. La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la plus proche réunion sous la forme d'un donné acte et inscrite sous le registre prévu à cet effet. Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Monsieur dans un délai de deux mois à compter de la plus récente des deux dates mentionnées ci-après.

Décision 2015-17 – Contrat GDF SUEZ ENERGIE – Ecole Véronique Hébert, 11, chemin des Frères. On est toujours sur les mêmes articles, donc on décide d'accepter les propositions commerciales de la société GDF SUEZ ENERGIE France. Ce contrat est conclu pour une durée de 6 mois pour le point de consommation école Véronique Hébert, 11, chemin des Frères à Poussan. La facturation sera semestrielle, le montant du marché H.T. est pour l'abonnement annuel de 3 533.47 euros l'année. Le présent contrat entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2015. Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution. La décision fera l'objet d'un affichage, etc. nous en avons discuté de ce contrat. C'est vrai que quand nous avons passé l'accord avec Hérault Energies concernant l'attribution du marché à bon de commande concernant les énergies avec GDF SUEZ, c'est GDF SUEZ qui l'a eu or l'école Véronique Hébert avait été occultée, c'est la seule qui rentrait dans le cadre pour qu'on rentre sur cet appel d'offres donc on a négocié avec GDF SUEZ qui nous a signé un contrat de 6 mois puisqu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 seront lancés les appels d'offres et pour le gaz et pour l'électricité par Hérault Energie. C'est quelque chose qui s'est régularisé parce que tout simplement il y avait eu un oubli. Pas de notre fait mais peu importe, on était un peu limite au niveau de la consommation. Pas de questions là-dessus ?

## **RAPPORT N° 06 – Urbanisme : désaffectation chemin communal – lancement de la procédure d'enquête publique**

Il est rappelé au conseil municipal, le projet d'aménagement sur la commune de Poussan dans la zone dénommée « La plaine », d'une base arrière port logistique, porté par la Région Languedoc-Roussillon.

Dans l'emprise de ce projet, se situe pour partie, la voie communale n° 11 dite « chemin d'Issanka », localisée en coordonnées Lambert 93 entre le point I = X755603 / Y6264540 et le point H = X755906 et Y 6264466, comme indiqué sur le plan ci-joint.

Pour assurer la totale maîtrise du foncier sur cette base arrière logistique du port de Sète et compte tenu de la nécessité de sécuriser cette zone dans l'avenir, la Région Languedoc-Roussillon souhaite acquérir cette partie de la voie communale. Se situent également dans cette zone, quatre (4) chemins ruraux pour lesquels la Région Languedoc-Roussillon se porte acquéreur et qui feront eux aussi en parallèle, l'objet d'une enquête publique avant leur aliénation.

Cette partie de voie communale est en très mauvais état, souvent encombrée et devenue impraticable.

Considérant la proposition faite par la Région Languedoc-Roussillon, d'acquérir ladite partie de voie communale, de rétablir en périphérie du secteur de la « Plaine » une voie de circulation, et enfin de maintenir une servitude de passage dans cette zone pour les propriétaires riverains, pendant toute la phase d'acquisition foncière du projet d'aménagement.

Compte tenu de la désaffectation de cette partie de voie communale n° 11, il convient de lancer la procédure de déclassement du domaine public pour l'affecter dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation au profit de la Région Languedoc-Roussillon.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la Voirie Routière.

**Propose au Conseil Municipal** de désaffecter la partie de la voie communale n° 11 concernés par le projet précité et d'engager les procédures de déclassement et d'aliénation correspondantes.

Vous avez le plan qui joint c'est la ligne entre I et H donc la ligne bleue. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Gilles FOUGA** : je n'ai pas de questions mais comme je vois Monsieur LUBRANO derrière, je pense qu'il va pouvoir peut être éclaircir toutes les personnes présentes qui assistent au conseil municipal justement sur ce projet comme cela éclaircira un peu tout le monde. Effectivement lors de cette réunion qu'ils nous ont présenté de très belle façon, ils sont plus à même que nous de justement en parler.

**Monsieur le Maire** : donc ça c'est pour le public, parce que quand même pour information nous avons fait un conseil informel sur ce sujet et donc moi je ne vois pas trop, cela ne me gêne pas, j'ai le temps, mais bon là aussi on va faire réintervenir, ce qui n'était pas prévu, mais enfin ce qui n'est pas très gênant.

**Pierre CAZENOVE** : Monsieur le Maire, ce qui nous interpelle c'est leur présence tout simplement qui est fort intéressante, d'ailleurs Monsieur LUBRANO, moi ça me permettra de m'adresser directement à vous. J'ai un message à vous transmettre que j'aurai transmis au conseil municipal, vous êtes là, donc vous allez l'avoir en direct.

**Monsieur le Maire** : Et bien je vais suspendre la séance et permettre à Monsieur LUBRANO de s'exprimer, Monsieur LUBRANO et ses services.

Monsieur le Maire : Nous allons reprendre la séance. Merci Monsieur LUBRANO de votre intervention. Nous allons voter sur la première délibération  
Qui et pour, qui est contre, qui s'abstient ? adopté à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 07 - Urbanisme : désaffectation chemins ruraux – lancement de la procédure d'enquête publique**

Serge CUCULIERE , rapporteur expose :

Deux délibérations, la première pour un chemin communal parce que la procédure est particulière pour un chemin communal et une autre délibération pour des chemins ruraux parce que la procédure est légèrement différente pour l'aliénation d'un chemin rural. Pour les deux il y a une enquête publique mais pour un, les chemins ruraux, il y a une possibilité pour le propriétaire riverain de se porter acquéreur lors de l'enquête, ou jus te après.

Il est rappelé au conseil municipal, le projet d'aménagement d'une zone d'arrière port logistique porté par la Région Languedoc-Roussillon et localisé dans la zone dénommée « La plaine » sur la commune de Poussan.

Dans l'emprise de ce projet, se situent

les quatre chemins ruraux suivant :

- chemin rural n°99 dit des Cannes,
- chemin rural n° 100 de Pounpeiren pour partie du repère F à G (coordonnées Lambert 1993, F = X755890 et Y6265117 et G = X756220 et Y6265043)
- chemin rural n° 101 dit de la Plaine,
- chemin rural n° 102 de Bénéfire,

Pour assurer la totale maîtrise du foncier dans l'emprise de cette base arrière logistique du port de Sète et compte tenu de la nécessité de sécuriser cette zone dans l'avenir, la Région Languedoc-Roussillon souhaite acquérir ces chemins.

Se situe également dans cette zone, une partie de la voie communale n° 11 dite « chemin d'Issanka » qui fera elle-aussi aussi l'objet d'une enquête publique, que l'on a voté tout à l'heure, avant son déclassement en vue de son aliénation à la Région qui s'en porte acquéreur.

Ces chemins ruraux sont pour la plupart en très mauvais état, souvent encombrés et devenus pour certains impraticables.

Pour répondre à la question de Pierre CAZENOVE pour la voie communale, le fait qu'ils soient en mauvais état et encombrés cela veut dire qu'ils ne servent pas beaucoup. Donc on ne nous privera pas de grand-chose si jamais on nous prend ce terrain. Je réponds par anticipation à la question de tout à l'heure.

Considérant la proposition faite par la Région Languedoc-Roussillon d'acquérir lesdits chemins et de rétablir leur fonctionnalité en périphérie du secteur de la « Plaine » et de maintenir une servitude de passage pour les propriétaires riverains, j'ajouterai même pour les exploitants ou pour les autres ayants droits, tant que cette fonctionnalité ne sera pas rétablie.

Compte tenu de la désaffectation de ces chemins ruraux, il est donc dans l'intérêt de la commune de POUSSAN de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, qui autorise l'aliénation d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la Voirie Routière.

Je propose au conseil municipal de désaffecter ces quatre chemins ruraux concernés par le projet précité et d'engager les procédures d'aliénation correspondantes.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment son article L. 161-10,

**Vu** le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3, R. 141-4 à R.141-10,

**Vu** le Décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré

CONSTATE La désaffectation des chemins ruraux : CR 99 dit des Cannes, CR 100 de Pounpeiren pour partie du repère F à G (coordonnées Lambert 1993, F = X755890 et Y6265117 et G = X756220 et Y6265043), CR 101 dit de la Plaine et CR 102 de Bénéfire, tel que présenté en rouge sur le plan ci-dessous :

DECIDE De lancer la procédure d'aliénation de ces chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et de la Pêche Maritime,

DEMANDE à Monsieur le Maire :

- D'organiser une enquête publique sur ce projet d'aliénation.
- D'informer les riverains de ces chemins ruraux, du lancement de cette enquête publique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous documents relatifs à cette délibération,

Le lancement de cette enquête fera l'objet d'un arrêté du maire.

**Monsieur le Maire** : Nous allons voter. Qui est pour, qui s'abstient, qui est contre. Adopté à l'unanimité.

**Pierre CAZENOVE** : Monsieur le Maire une petite précision, je n'ai pas voulu que ce soit dans le vote. Reprendre cette expression les chemins qu'on ne peut pas voir, qui ont disparu, qui sont embroussaillés. Il faut savoir que justement ce laissé aller permet à certains propriétaires d'annexer en tout illégalité certains morceaux de chemins communaux et je peux vous citer certains cas, je ne le ferai pas ici, donc cela peut être le travail de la commission d'urbanisme pour essayer de voir un petit peu, justement quand on ne s'occupe pas des biens communaux et bien ça part chez le particulier. Donc je tenais à préciser que ce n'est pas parce que les chemins sont inextricables, embroussaillés qu'ils ne sont plus des propriétés de la commune.

**Monsieur le Maire** : Pour info, on ne doit pas l'entretien des chemins ruraux, ce sont les riverains qui le doivent.

**Pierre CAZENOVE** : Il n'y a qu'à passer l'info.

**Monsieur le Maire** : Mais l'info elle y est, elle est sur le code des collectivités, je regrette, donc ceux qui l'ignorent c'est qu'ils ne veulent pas savoir où est la vérité. Les chemins communaux OK, les chemins ruraux sont à la charge des propriétaires riverains. Et la commune n'est pas obligée d'entretenir les chemins ruraux. Voilà c'est dit.

#### **RAPPORT N° 08 – Travaux : Demande de subventions travaux gymnase des Baux**

Jésus VALTIERRA : je vais faire un petit historique, Le gymnase est situé sur le complexe, il a été construit il y a 20, 25 ans pour ne pas dire 30. Il est occupé pratiquement tous les jours de l'année par le collège, les écoles, les associations et puis malgré quelques malfaçons notamment au niveau de la toiture ou d'importantes infiltrations qui ont contaminé en partie le parquet et malgré les travaux d'entretien qui ont été effectués, il y a un constat aujourd'hui. C'est que la surface de jeu est abimée et que les critères de sécurité d'avant ne sont plus valables aujourd'hui. Il est donc nécessaire d'effectuer certains travaux comme le renouvellement du parquet et de l'éclairage en priorité. Et ensuite remettre aux normes ce qui ne l'est pas. La raison pour laquelle cela n'a pas été fait avant c'est simplement que la dotation ne le permettait pas.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

**VU** l'inscription au budget primitif 2015 de la Commune de la somme de 140 000 € correspondant à l'opération budgétaire n°9002 (rénovation du gymnase des Baux),

**Considérant** que le financement de la rénovation du gymnase des Baux s'effectuera comme suit :

Dépenses H.T y compris la maîtrise d'œuvre.  
Travaux de rénovation du sol du gymnase  
Travaux de mise aux normes de l'éclairage et maçonnerie.

Dépenses H.T. : 134 630 euros

Recettes :

Subventions d'Etat CNDS  
Subvention Conseil Régional  
Subvention Conseil Général  
Autofinancement

Recettes H.T. : 134 630 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-dessus. De solliciter lesdites subventions au titre de l'année 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à tous ses membres vous demande d'approuver les propositions énoncées ci-dessus.

Monsieur le Maire : questions ?

Christian BEIGBEDER : peut-être il faudrait donner les subventions par ligne car je pense que c'est important pour les personnes présentes.

Monsieur le Maire : les subventions d'Etat CNDS : 32 000 euros, conseil régional 18 000 euros, conseil général 68 000 euros et autofinancement 16 630 euros H.T. Toute simplement le retard par rapport à ces travaux, car il y a quelques années que nous l'avons programmé, tout le monde ne participait pas à la hauteur à laquelle ils ont participé et notamment le conseil général, car c'est très exceptionnel.

D'habitude c'est plafonné et nous avons droit je crois à 32 %. Là nous serons pratiquement à 50% voire plus, et donc je pense qu'il était important d'attendre. De toute manière ils nous ont demandé de redélibérer car nous avons déjà délibéré. Cette délibération datait de 3 ans maintenant. La décision se prendra fin juin, lors de la prochaine session du conseil départemental. Cela a été validé par toutes les instances et les appels d'offres vont être lancés pour certainement des débuts de travaux dans le courant de juillet et pour livrer ce sol refait pour la rentrée de septembre.

Y a-t-il des questions ?

**Gilles FOUGA** : Oui, au niveau des subventions, est ce qu'elles ont été actées, est ce que nous avons reçu les notifications correspondantes ?

**Monsieur le Maire** : Oui

**Gilles FOUGA** : Donc on a toutes les notifications, c'est une certitude de l'accord des subventions. Une autre question, est ce que le reliquat du syndicat du collège qui a été dissout est compris dans le financement ?

**Monsieur le Maire** : Nous avons touché 20 000 euros, donc cela fait partie de l'autofinancement.

**Gilles FOUGA** : je comprends que c'est l'autofinancement, je voulais savoir si cela était attribué.

**Monsieur le Maire** : les 20 000 qui restaient au niveau du syndicat du collège a été reversé en intégralité à la commune de Poussan, ce qui était bien logique et après maintes discussions parce que tout le monde n'était pas d'accord. Donc ces 20 000 euros font bien partie de l'autofinancement.

**Gilles FOUGA** : Merci.

**Monsieur le Maire** : Nous allons voter. Qui est pour, contre, qui s'abstient. Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N° 09 – Finances : Fiscalité – T.C.F.E – modification**

Ghislain NATTA, Adjoint au Maire déléguée aux finances, rapporteur, expose :

Au niveau de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Cette taxe a été actualisée donc le 08 août 2014 dans les limites supérieures des coefficients multiplicateurs puisque depuis l'installation de cette taxe on ne fait plus un pourcentage sur la valeur consommée mais sur les quantités consommées. Au titre des toutes les consommations d'électricité facturées à compter du 1er janvier 2015. Cette limite supérieure du coefficient multiplicateur de taxe sur la consommation finale d'électricité est fixée à 8,50.

Par délibération du conseil municipal n°2014-56 en date du 24 septembre 2014 le coefficient a été fixé à 7.

La loi de finances rectificative pour 2014 a modifié certaines dispositions relatives à l'application de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). En application des articles L 233-4 et L 5212-24 du CGCT il est appliqué un coefficient unique parmi les valeurs figurant dans la liste suivante : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8,50. Le taux voté en septembre 2014 ne répondant aux critères ci-dessus. Il convient de modifier le coefficient multiplicateur voté en septembre 2014 et de retenir le coefficient de 8 au lieu de 7.

**Monsieur le Maire** : Pour information cette modification est sortie bien après que nous l'ayons voté. Vous savez qu'il faut voter avant le mois de septembre de chaque année. Nous avons reconduit les 7% comme l'année précédente et je ne sais pas pourquoi tout ce qui a été impair a été supprimé sauf le 8.50. Cela nous a été évoqué dernièrement, c'est la loi des finances qui a modifié tout cela, je ne sais pas dans quel but mais sachez que nous ne sommes pour rien dans cette modification. Et sachant qu'à partir de l'an prochain c'est le taux maximum qui s'appliquera. Il ne sera peut-être pas de 8.50 l'an dernier il était de 8.12, il sera peut-être de 8 tout simplement. Cette année on nous laisse encore le choix et nous le maintenons à 7 et à partir de l'an prochain on ne nous laissera plus le choix, le taux maximum sera voté chaque année.

Avez-vous des questions ?

**Danielle NESPOULOUS** : cela ne vous étonnera pas que j'intervienne puisqu'à l'origine lorsque cette nouvelle taxe a été émise en place nous avons souligné que les familles qui étaient en difficulté allaient voir leurs factures s'aggraver du fait de ce coefficient multiplicateur. On avait obtenu un consensus au sein du conseil municipal pour fixer ce taux au taux le plus bas ou un des plus bas qui nous était proposé. Nous entendons bien que cette rectification on est obligé de l'appliquer parce qu'il y a eu dans la loi des finances un paragraphe qui a supprimé les chiffres impairs qui ne supprimera pas l'impact que cela va avoir sur la facture d'électricité soit dit en passant. Parmi les coefficients qui subsistent il y a le 6 quand même donc on aurait pu retenir le 6. Mais cela ne fait pas rire car ricaner n'apporte rien au débat. Donc ce taux aurait pu être choisi à 6, vous en conviendrez. De plus lors des votes précédents, nous avons demandé à ce que soit fixé le montant perçu par la commune et l'affectation de ces montants, à quoi cela avait été utilisé. Ce qui nous paraît la moindre des choses hue et gars aux familles qui participent à ce financement-là. C'est la première partie de ma question si vous souhaitez y répondre je continuerai ensuite concernant les économies d'énergie.

**Ghislain NATTA** : le taux multiplicateur de 7 est appliqué depuis 2013. En 2013 la perception de la taxe a été de 106 800 euros, en 2014, la perception de la taxe a été de 107 238 euros et en 2015 on a eu diminution de la perception on a perçu 98 875 euros. Cela veut dire qu'en 2015 la consommation électrique a chuté puisqu'on a une perception inférieure.

**Monsieur le Maire** : sur le principe on n'est pas sur des taux, on est sur un coefficient. Ce qui est une grosse nuance. Les taux jusqu'en 2013 étaient calculés et on avait une taxe sur l'électricité qui était d'un taux allant de 6 à 12 et auquel on appliquait la TVA dessus. Et donc c'était pris sur le montant de la facture globale. Maintenant ce coefficient, qui n'est pas un taux, ne s'applique que sur la consommation électrique. D'où la diminution par rapport à ce que l'on touchait avant et ce qui faut savoir c'est que l'on a de moins en moins au niveau des consommations électriques, on entend ce que vous dites sur les gens les plus démunis, mais ils y font attention aussi car on se rend compte par rapport aux sommes que nous versaient ERDF et qui sont en train de nous verser au niveau Départemental notamment, ces sommes

ont chutées de 15 à 20%. Quant aux sommes qu'évoquaient Ghislain NATTA, cette année la totalité et même cela ne suffira pas passera, la région n'a pas encore fixé comment ils allaient rétribuer les 50% qu'ils doivent à ceux qui sont éligibles comme nous, donc pour l'instant c'est en standby aussi, j'espère que cela va se débloquent avant la fin de l'été, parce que l'éclairage public représente cette année par exemple un devis de 117 000 euros et à ces sommes on rajoute les économies d'énergies sur tout ce qui est isolation, que ce soit des fenêtres ou des toitures sur les bâtiments communaux. Cela sert exclusivement à cela, beaucoup de communes se sont manifestées parce qu'on leur a imposé, sur les communes rurales notamment, le taux maximum, ce qui n'est pas le cas jusqu'à l'an prochain des communes urbaines et c'est vrai que ceux qui étaient à un taux zéro sont à 8.50 maintenant.

**Danièle NESPOULOUS** : Est ce que l'on pourrait avoir le détail de cette utilisation ?

**Ghislain NATTA** : oui vous prenez le compte administratif 2014, opération 2011 et vous avez le montant.

**Danièle NESPOULOUS** : ce serait peut être plus clair, déjà quand on en a discuté si on avait pu avoir les montants qui figurent sur le rapport n° 9 on n'aurait pas eu besoin de poser la question.

Monsieur le Maire : sur le principe.....

**Danièle NESPOULOUS** : ce n'est pas pour le plaisir que l'on pose des questions c'est pour répondre à des interrogations que nous avons et qui peut être intéressent aussi la population, de savoir à quoi c'est affecté, c'est bien si cela permet de faire des économies d'énergie, mais après si c'est pour abonder un budget municipal c'est moins vertueux, c'est peut être illégal mais bon, si on en a le détail il n'y a aucun doute possible, on sait que cela a été bien affecté par rapport à ce qui doit être fait. Vous souhaitez peut être répondre ?

**Ghislain NATTA** : simplement répondre à Mr FOUGA et à Pierre que les chiffres que j'ai cités sont sur le compte administratif. Vous qui aviez l'habitude, vous avez bien cherché sur le Compte administratif des erreurs, les chiffres que j'ai cité sont sur le compte administratif. Je les rappelle à titre d'information mais la dépense d'électricité c'est au 9011 et les chiffres que vous avez de la taxe d'électricité sont aussi en recette dans le compte administratif.

**Monsieur le Maire** : nous vous fournirons Madame NESPOULOUS à vous et aux autres, nous vous fournirons 2013 puisque l'an dernier l'Europe n'a pas subventionné ce genre d'opération, cela a été minimisé même si ça a été conséquent quand même par rapport à 2013 et 2015 doit revenir dans ces sommes qui sont de l'ordre de 117 000 environ. Comme le cahier des charges c'est la Région qui est chargée de faire appliquer ces crédits européens, pour l'instant ils n'ont pas encore votés l'application de ces textes pour savoir à quel moment ils vont donner l'argent et qui est éligible. C'est de plus en plus important en 2013 on était sur 50% d'économie d'énergie sur l'éclairage et en 2015 ils demandent 75%. Nous devons être à 72 % plus les diminutions des abonnements électriques on arrive à 75%. Mais ils durcissent de plus en plus, les subventions sont conséquentes puisque c'est subventionné à 50%. Nous sommes tributaires de l'Europe par contre chaque année on a un vote sur Hérault Energies ou on a 20 000 euros de subventions, il suffit de justifier 35 000 euros d'investissement sur l'éclairage public notamment.

**Danièle NESPOULOUS** : Justement à propos d'Hérault Energies, la commune s'était engagée dans une démarche volontariste en 2008 concernant la réduction de la consommation énergétique. Est-ce qu'un bilan a été fait ? Les chiffres que nous citez en font peut être partis, et deuxième partie de la question cela concerne le photovoltaïque pour savoir si un bilan a été fait, l'amortissement, quand sera-t-il rentable pour la commune et aussi le volet éolien qui fait partie à travers cette modification de cette TCFE c'est toutes les économies d'énergie qui peuvent apparaître disons comme des actions menées par la commune.

**Monsieur le Maire** : Le photovoltaïque on pourra vous le donner car on l'a annuellement.

**Ghislain NATTA** : je l'ai en tête, le photovoltaïque actuellement depuis qu'il a été mis en place on a un excédent d'encaissement par rapport au montant des prêts consentis pour l'installation de 4 000 euros. Nous sommes à la 5<sup>ème</sup> année, sur 5 ans on a une recette supérieure de 4 000 euros aux charges d'emprunt. Et les charges d'emprunt au bout de 10 ans s'arrêtent donc on aura une recette qui sera à peu près de 9 000 euros net. Je vous enverrai le détail.

**Monsieur le Maire** : on parlait d'investissement. Ce que vous évoquez c'est finalement le résultat de ces investissements. Chaque année est une année au niveau de l'électricité, on ne consomme pas toutes les années pareils, pour diverses raisons. Nous pouvons le faire sur l'éclairage public par exemple sachant que l'on rajoute beaucoup d'éclairage, il faut le faire avec une valeur tout à fait symbolique. Nous vous donnerons le tableau puisque nous l'avons annuellement, ERDF nous le fait passer. Et les lampes qui ont été rajoutées, et voir qu'il n'y a pas de dépassement par rapport aux prévisions. Environ 100 lampes ont été rajoutées et je suis sûr que l'on consomme moins qu'avant que ces 100 lampes aient été rajoutées. Et puis il y a aussi les abonnements qui diminuent du fait que les puissances sont moins importantes. Ce n'est pas négligeable vu les tarifs appliqués. Sachant que sur l'éclairage public nous payons maintenant la TVA et nous payons aussi les abonnements autrement que ce que nous les payions avant. Nous vous ferons passer tous ces tableaux.

**Ghislain NATTA** : je peux encore apporter une précision, c'est au niveau des consommations domestiques. Pour une consommation domestique de 16 000 KW, c'est une villa conséquente, coefficient multiplicateur 7 le coût annuel est de 84 euros et avec coefficient 8 il passera à 96 euros. Cela fait une augmentation de 12 euros.

**Danièle NESPOULOUS** : les euros cumulés font des notes importantes, c'est sûr que présenté sur toute une année cela paraît sans conséquence mais je suis persuadée que sur certaines familles, cela a une conséquence financière et sur le pouvoir d'achat aussi. Donc ce n'est pas anodin, donc les communes les oblige à prendre des décisions qui ont un impact financier sur les consommations des ménages, ce n'est pas tolérable.

**Ghislain NATTA** : si on avait que cette décision, que l'on nous oblige à prendre... ;

**Danièle NESPOULOUS** : celle-là plus celle-là plus celle à, celle où l'on peut influencer un petit peu en acceptant pas le coefficient multiplicateur le plus élevé, pourquoi, étant donné que l'on sait que c'est la dernière année que l'on pourra le faire, ne pas opter pour un coefficient multiplicateur inférieur à 8. Là ce serait un message envers la population pour dire que nous comprenons les difficultés des ménages et là ce coefficient multiplicateur on le maintient à 6 et l'année prochaine on verra bien si on nous impose à 8.50.

**Monsieur le Maire** : l'an prochain on aura la même discussion. Parce que c'est comme cela. Nous vous proposons à 8, nous avons entendu vos préoccupations qui sont aussi les nôtres car tout le monde le paye. Allez sur le site d'ERDF et vous verrez que les consommations ont vraiment chuté, alors que les tarifs n'ont pas baissé. Nous vous proposons 8 et nous allons voter sur ce taux si vous le voulez bien. Pour ce coefficient de 8 qui est pour, qui est contre, qui s'abstient, adopté à la majorité.

## **RAPPORT N° 10 – Enfance et Jeunesse : Terrain de la Grotte – Convention d'utilisation du Jardin des Frères**

Jean-Claude PAGNIER expose : la convention d'utilisation du Jardin des Frères au profit de la commune. C'est entre la commune de Poussan représentée par Monsieur le Maire, Jacques ADGE, et l'association d'Education Populaire Saint Vincent, représentée par Monsieur Fabrice BERTRAND, d'après la délibération du dernier conseil d'administration de ladite association qui a décidé et convenu comme suit :

Article 1 : Objet – la présente convention a pour objet la mise à disposition du terrain de la grotte située chemin des frères - 34560 POUSSAN au profit de la commune pour les activités périscolaires et extra scolaires.

Article 2 : la durée

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa signature et se terminera le 30 août 2015 de cette même année. Expiration de la durée ci-dessus fixée. La présente mise à disposition sera prolongée par tacite reconduction par période d'un an, sauf congé donné par l'une ou l'autre des parties. par LRAR au moins deux mois avant expiration de chaque période. Cette convention ne sera toutefois plus valable au terme de l'actuel mandat municipal. Lors du renouvellement de la municipalité, une nouvelle convention de mise à disposition du jardin des frères devra être signée avec les nouveaux représentants de la municipalité.

Les enfants de Poussan fréquentent toute l'année la cours de l'école, pendant le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire.

Article 3 : les terrains et équipements

La commune s'engage de prendre le terrain en l'état et à le restituer après utilisation dans le même état. L'association donnera à la municipalité deux clefs du grand portail du jardin de la grotte afin de lui faciliter l'accès. Cette dernière devra les conserver personnellement et ne pas les remettre à un tiers. Elle s'engage également à les restituer à l'association d'éducation populaire de Saint Vincent à l'issue de la mise à disposition. Elle ne pourra prétendre au titre de la présente convention à l'accès au bâtiment construit sur le lieudit jardin de la grotte, c'est-à-dire tout ce qui est l'église, saint roch, enfin tous les locaux qui sont mis à la disposition de la paroisse Bon pasteur. De même le jardin privatif à l'usage de Mr PIN dépendant du fond du jardin des frères, est exclu de la présente convention.

Il est également convenu que la municipalité ou ses représentants dans le cadre de présente convention devront permettre au locataire de pouvoir accéder librement à son appartement situé dans la chapelle Saint Roch.

Article 4 : Utilisation

Le terrain est mis à la disposition dans le cadre de deux programmes :

Pour les activités périscolaires des ALP, tous mardis midi de 12h à 14h et les mardis après-midi de 16h à 17h30. Ce sont les rythmes scolaires.

Les activités extra scolaires de l'ASH : les mercredis à partir de 12h pendant le temps scolaire et une fois maximum par semaine pendant les vacances scolaires soit une demi-journée ou journée complète. Le programme de l'ASH sera établi un mois à l'avance et une demande par courrier mail avec les dates précises sera faite à l'association. Celle-ci s'engage à répondre dans les 15 jours auprès de la collectivité afin qu'un planning puisse être inscrit au programme.

A Noter ce sera quand même en priorité l'utilisation du terrain sera pour la paroisse, pour les scouts, le catéchisme, cela passera au-dessus de nos rythmes scolaires ou du périscolaire.

Article 5 : l'occupation et la jouissance

La commune devra jouir des lieux mis à disposition en bon père de famille dans le cadre normal de ses activités. A l'issue de chacune de ses venues sur le terrain le preneur devra s'assurer que le terrain et les équipements sanitaires soient rendus propres et que le portail soit correctement fermé. La présente convention étant consentie intuitu personae, toute cession de droit ou des tiers est interdite.

Elle ne pourra ainsi en aucun cas céder ni prêter le dit terrain de la grotte à des tiers, même provisoirement. Elle ne pourra également pas utiliser le dit terrain pour d'autres activités que celles décrites ci-dessus. Elle pourra en cas par cas organiser d'autres manifestations ou événements après avoir sollicité la mise à disposition ponctuelle auprès du conseil d'administration de l'association.

Article 6 : Les conditions financières

Ce terrain est mis à disposition par l'association à titre gratuit et compte tenu de la gratuité la commune s'engage à entretenir cet espace.

**Article 7 : résiliation**

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourrait être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 15 jours, suivant l'envoi d'une LRAR. La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou de changement de statut co-contractant.

**Article 8 : le litige**

La municipalité ne pourra exercer aucun recours contre le propriétaire en cas de vol, cambriolage ou acte délictueux sous les objets que les représentants auraient apportés sur ledit terrain et doit faire son affaire personnelle de toute assurance à ce sujet. Elle devra répondre également à des dégradations que les participants à ces activités auraient pu causer au lieu, objets, statues, bancs, tout ce qui est sur le terrain de l'association. En cas de litige ou de désaccord les parties signataires décident de s'en remettre à l'arbitrage d'une commission ad hoc de la collectivité avant que le litige ne soit porté devant le tribunal compétent.

**Article 9 : les signataires**

La présente convention est établie en 4 exemplaires et devra être transmise à l'association d'Education populaire Saint Vincent, à la commune de Poussan, à l'accueil de loisirs périscolaire et à l'accueil des loisirs.

**Monsieur le Maire** : avez-vous des questions ?

Nous allons voter, qui est pour, qui est contre, qui s'abstient. Adopté à l'unanimité.

**Pierre CAZENOVE** : Monsieur le maire est ce que l'on peut faire des remarques parallèles à ce qui vient d'être dit au niveau des associations s'il vous plaît, cela permettra de faire le point. Il y a quelques temps vous nous avez envoyé un listing des associations sportives, culturelles, etc non subventionnées et des associations subventionnées. Je pense que vous vous souvenez de cette liste qui à mon avis, c'est dommage, aurait dû être exhaustive justement dans la mesure où cela nous permet de voir dans le village l'activité associative, c'est important de le voir. Et je me permettrai de faire quelques petites remarques. Par exemple, et je m'en étais ouvert à Mr Fabrice BERTRAND, je l'ai contacté en lui disant l'association Saint Vincent n'apparaissait pas dans cette liste justement et donc je ne sais pas ce qui a été retenu comme conséquence à cette remarque. Dire aussi par exemple que le téléthon n'est pas une association, l'association qui se manifeste lors du téléthon s'appelle les 24 heures de Poussan. Donc c'est un manque de précision. Puis je m'interrogeais aussi, pardon d'entrer dans les détails, mais je pense qu'il faut être pointilleux, je m'étonnais aussi de ne pas voir apparaître certaines associations comme la nôtre par exemple, Poussan Autrement ou d'autres qui existent, qui ont peut-être un caractère, effectivement, on va le dire comme cela, politique, mais vu qu'il y a dans la liste la paroisse du bon Pasteur, je ne comprends pas pourquoi on ne ferait pas une liste complète des associations. Et puis dernière remarque, elle est peut-être pas inintéressante, vous avez en face de chaque association, c'est très intéressant puisque chaque association sait quel est l' élu référent, alors par exemple on parlait de la paroisse du bon pasteur, c'est vrai que c'est une association loi 1901, et que rien n'interdit à ce que l' élu participe soit au bureau ou quoi que ce soit mais disons que des cas de jurisprudence ont été soulevé, par exemple pour des prises illégales d'intérêt. Moi je trouve dommage, enfin dommage ce n'est pas le mot, je trouve, comment dirais-je, il faudrait donc que ce ne soit pas par exemple un membre de cette association élu qui soit référent, par exemple ici je le cite comme ça tout le monde comprendra, c'est Monsieur NATTA, qui est référent ici, et je suggère que ce soit une autre personne. Maintenant vous faites ce que vous voulez.

**Ghislain NATTA** : au sein de l'association je ne suis pas élu.

**Pierre CAZENOVE** : Très bien, je l'apprends, très bien, je suppose qu'il y en a d'autres peut être ou ce n'est pas le cas. En tout cas très bien, tant mieux, au contraire, je ne le savais pas Monsieur NATTA,

donc faire attention justement dans le cadre de ces référents, de faire attention à cela. Pour terminer je sais que des travaux ont été entrepris avec l'aide de la mairie, cela a été signalé dans le journal, non peut être, je l'ai lu quelque part. En tout cas voilà, que ce soit bien clair, je préfère avoir le tractopelle dans le jardin des frères plutôt qu'en garrigue à démoter et à participer au démontage de la garrigue.

**Monsieur le Maire :** et quand même pour répondre en partie, là où on peut être un peu sceptique sur les prises illégales d'intérêt, puisque cela s'appelle comme cela, c'est lors de vote donc tout simplement sur les associations qui sont subventionnées et lors des votes des subventions, il y a bien des élus référents et ils peuvent bien faire partie des associations, heureusement, il suffit qu'ils ne votent pas la subvention, ou tout ce qui a attiré à l'association qui est récompensée, c'est tout. Parce que beaucoup d'associations existent, il y a un référent, mais il n'y a pas forcément de subventions. C'est important de le préciser. Et là où il y a le doute c'est quand on vote les subventions, et on n'est pas tout le temps vigilant sur le fait que les gens doivent s'abstenir de participer à ce vote. Les élus ont heureusement le droit à titre privé de faire partie d'associations.

**Pierre CAZENOVE :** oui tout à fait j'entends. Je signalais le fait de l'absence de l'association Saint Vincent dans la liste puisque ce soir nous signons justement une convention avec elle. Ce serait logique que cette association soit dans la liste.

**Monsieur le Maire :** sur le problème, il y a deux types d'associations, ceux qui demandent des subventions et celles-là tout le monde les connaît. Et puis il y en a quelques-unes qui se glissent dans la liste, il suffit simplement de les rajouter. Cela peut se faire facilement.

Bien, est ce que je suspends ou non. Si vous êtes synthétique je ne suspends pas, si vous ne l'êtes pas je suspends.

Nous avons un peu de temps nous n'allons pas suspendre la séance ce soir, nous allons continuer sur les questions diverses et les questions orales qui ont été posées.

Concernant les demandes faites lors des conseils municipaux précédents, vous avez eu les documents concernant le carré d'as

**Pierre CAZENOVE :** on ne les a pas eu justement, on a rien eu c'est un petit peu pour cela.

**Monsieur le Maire :** si je l'assure c'est que le DGS me l'a assuré et que c'était parti par mail ce matin. A vérifier.

Qu'est qu'il y avait comme réponses au niveau des documents ?

**Pierre CAZENOVE :** disons Monsieur le Maire que l'on vous écrit et vous ne répondez pas. Alors Monsieur LLORCA est absent ce soir, il m'a demandé de me faire son interprète sur les lettres qu'il vous a envoyé au sujet de la fresque du parking, d'une autre lettre, justement c'était la lettre sur le bilan du carré d'as.

**Monsieur le Maire :** sur le parking, ce ne sont pas des interrogations, ce sont des accusations gratuites. On m'accuse de faire des faux sur les appels d'offres, il faut le prouver, le tribunal est là pour cela, libre à lui d'y aller. J'aime bien les écrivains, à un moment écrire pour rien dire. Ou on attaque ou on n'attaque pas. Quelque part il faut savoir quand même, on m'accuse, il y a trois façadiers sur Poussan, on fait travailler les trois parce que c'est autorisé, on nous reproche qu'il n'y a pas eu d'appels d'offres. Il y a eu un appel d'offres en bonne et due forme. Il suffit de le demander d'une certaine façon et puis si vous n'êtes pas convaincus il suffit d'attaquer aussi. On est habitué maintenant, cela peut se faire sans problème car on peut répondre à tous. Et concernant notamment, on m'a évoqué les artistes concernant la fresque qui a été faite, sur les artistes évoqués, je ne pense pas que certains aient cette spécialité et au-delà de cela il faut savoir que tout ce qui est artistique, il n'y a pas de notes minimum au niveau des appels d'offres. Tout ce qui est culturel peut se faire sans appel d'offres traditionnel parce que pour la culture on peut demander des devis à 4 artistes, vous savez pertinemment que si vous avez un projet bien précis il n'y en a qu'un qui répondra, les autres répondront à côté car ils n'ont pas les compétences pour le faire et peut être que l'artiste qui a fait cette fresque-là n'aura pas les compétences pour faire ce

que font les autres. Je n'ai pas pris cette lettre comme un interrogation, les lettres j'en reçois une multitude qui sont plutôt des accusations qu'autre chose, partant de là, je les lis avec intérêt et je ne vois pas l'intérêt de répondre. Prouvez-nous, on me pose vraiment la question. Donnez-nous la procédure d'appel d'offres concernant les façadiers, vous me le demandez officiellement, je vous réponds officiellement. Concernant la procédure quel est le choix de l'artiste pour faire la fresque, je vous répondrai quel est le choix. Après que la réponse soit convaincante ou non libre à vous de. Mais les courriers que je reçois, ce ne sont pas des questions. Ce sont des remarques incessantes ou on sait pertinemment que dans cette commune on fait tout ce qui est illégal. Cela dépend le ton de la lettre, peu importe le ton, si les questions sont posées à bon escient, je réponds aux questions, pour moi ce ne sont pas des questions. Je ne suis pas trop intelligent, vous le savez, puisque vous vous régalez de le marquer, il y a un certain illuminé qui est à l'étranger, qui se permet de, sauf que quand il est à Poussan, il se permet beaucoup moins de choses, parce que c'est aussi facile. J'apprécie les gens qui parlent en direct plutôt que d'écrire sur les blogs les saloperies qui sont écrites et surtout quand on est à l'étranger. C'est vrai que je me réserve le droit d'attaquer, j'en ai lu un dernièrement ou on s'en prend nommément à moi notamment en terme de finances, je vous garantis que cela ne va pas durer longtemps ce genre d'allusions au fait que. Parce qu'on peut faire beaucoup d'allusions effectivement, mais à un moment il faut rester relativement courtois, et si on est par sur de quelque chose et bien ma fois on attaque, c'est la loi. C'est quelque chose qui est intéressant, moi je dis quand vous voudrez un débat public là-dessus, sur les appels d'offres, quand vous voulez. Je lance 100 appels d'offres par an, je suis très à l'aise, le Préfet m'a attaqué une fois en 15 ans, et il a retiré sa plainte au dernier moment. Moi je suis très très pratique là-dessus, il y a des choses ou on peut répondre et il y a des choses vu comment c'est formulé il n'y a pas de réponses à apporter. C'est presque une affirmation, quand on affirme, ma foi on le prouve.

**Pierre CAZENOVE** : Monsieur le Maire je vais être un petit peu taquin, je pense, mais pas irrespectueux bien entendu. Taquin dans le sens ou vous dites que cette lettre ne méritait pas réponse, il y en a d'autres qui méritent réponse ou la question posée est toute simple. Vous allez dire que j'insiste sur, vous nous avez précisé l'autre jour que vous aviez sur votre bureau une demande d'utilisation de matériel de la mairie par les chasseurs, on va les citer comme cela. Que vous n'avez pas lu et à laquelle vous n'avez pas répondu. Ce qui a amené bien entendu l'utilisation du tractopelle sans votre autorisation, ce qui vous a fâché lors du conseil municipal. Je l'aurai été à votre place. Mais prenez-vous en qu'à vous-même. Répondez aux lettres et vous verrez que vous aurez peut-être, on va dire, moins d'ennuis, moins de soucis..

**Monsieur le Maire** : non je n'ai pas de soucis, je dors très bien. Je n'ai pas de soucis malgré les conneries qui sont écrites notamment pas un mais celui-là, ça se passera comme ça doit se passer. Parce que de temps en temps il vient sur Poussan, donc on lui demandera de s'exprimer de tête à tête certainement.

**Pierre CAZENOVE** : il n'est pas là, il n'est pas élu

**Monsieur le Maire** : Non mais enfin il correspond sur votre blog.

**Pierre CAZENOVE** : Oui tout à fait

**Monsieur le Maire** : donc à un moment, attention.

**Pierre CAZENOVE** : vous pouvez essayer de déposer sur notre blog Monsieur le Maire, un droit de réponse par exemple

**Monsieur le Maire** : Non, je ne réponds pas aux ânes

**Pierre CAZENOVE** : oui, ce n'est pas un blog d'ailleurs, vous parliez de date, de réunion et de débat public sur les appels d'offres, ce n'est pas ce genre de truc qui nous intéresse et vous n'avez toujours pas donné de dates pour notre débat public sur la sécurité ou l'on doit parler de cabanisation, circulation dans le village. On attend toujours ces dates, souvenez-vous tout à l'heure vous avions les représentants

de la région derrière nous, heureusement qu'on a demandé qu'ils interviennent parce qu'on se serait demandé pourquoi ils étaient venus. Excusez-moi de le présenter comme ça. De les déranger tous pour qu'ils nous écoutent parler, franchement surtout de voter à l'unanimité. Bon tout cela pour vous dire que c'est important que ces réunions soient vraiment fixées. On devait faire, monsieur le Maire, d'après vous un débat entre le dernier conseil municipal et celui-ci pour ajuster, pour voir si éventuellement un texte commun vous aurait satisfait, un compte rendu commun vous aurait satisfait. Bon on n'a pas eu cette réunion, ni une réunion après le conseil municipal. Est-ce qu'elle aura lieu on en sait rien, dans 1 an, 2 ans, 3 ans juste quand les décisions seront prises, attendons la LGV aussi pour commencer à en parler, etc... ;

**Monsieur le Maire** : vous savez pertinemment la LGV, ce n'est pas le petit train jaune, la LGV, c'est un projet d'Etat, excusez-moi, c'est un projet d'Etat qui nous passe un peu par-dessus la tête. On a dit ce qu'on avait à dire sur la LGV, après derrière il y a une enquête publique qui va sortir, on verra si l'Etat pliera ou s'il ne pliera pas. A un moment je veux bien qu'on nous mette tous les péchés capitaux sur la tête, arrêtons un peu, c'est des projets d'Etat. Sur le reste par contre, il y a des choses ou on peut répondre, mais bon ce que vous avez évoqué notamment sur les chasseurs. Les chasseurs, oui j'avais le papier sur mon bureau, j'ai dit non tant que je ne saurai pas sur quel terrain on a à intervenir, je n'autoriserai pas. Entre temps quelqu'un a donné les consignes, cela s'est réglé chez nous. Voilà, donc oui je n'étais pas au courant, mais on avait bien répondu y compris avec les adjoints ce qui était prévu pour les chasseurs. J'ai été mis devant le fait accompli, cela arrive, la preuve et puis je l'assume. Après c'est un problème interne qu'on a réglé le lendemain. Voilà donc c'est vrai qu'il y a des choses qui peuvent se régler et d'autres non. Et pour diverses raisons il y a des gens qui viennent voir les ouvriers directement et des fois ils ne prennent pas toujours le temps de demander l'autorisation. Heureusement que ce n'est pas pour des choses très conséquentes mais enfin là en l'occurrence, si il y a une plainte et que ce ne soit pas sur un terrain qui était prévu, ou il y ait l'autorisation et bien celui qui l'a fait assumera, y compris moi d'ailleurs, par force, même si je ne l'ai pas voulu. Il y a des choses auxquelles on peut répondre et des choses auxquelles on peut répondre un peu moins car je n'ai pas la réponse. Je vais vous répondre et pour le lendemain le voir dans la presse ou sur le blog en disant le maire ne sait pas où sont ses ouvriers, cela arrive, la preuve, ça n'arrive pas souvent, parce qu'en général les cartons rouges c'est l'exclusion. Dans la fonction publique ce n'est pas comme cela mais les personnes qui se permettent ça ne se le permettent qu'une fois. En général cela ne se reproduit pas deux fois, parce qu'il y a des adjoints il n'y a pas que le maire aussi. Ce n'est pas que le maire qui donne tous les feux verts.

**Jésus VALTIERRA** : je voulais dire que toutes les demandes que vous faites ne sont pas obligatoirement destinées à venir à Monsieur le Maire. Il y a des adjoints qui font partie de commissions, qui peuvent très bien vous répondre.

**Pierre CAZENOVE** : s'ils ont la délégation

**Jésus VALTIERRA** : s'ils ont la délégation, mais la délégation ils l'ont, chacun dans son domaine. Donc ne vous appuyez pas chaque fois sur le Maire il a d'autres choses à faire souvent plus intéressantes que de répondre à vos lettres, par contre si vous me parlez sport et travaux, si je peux vous répondre, je vous répondrai de suite. Ne vous abritez pas tout le temps derrière le fait de dire j'ai écrit à Monsieur le Maire, il n'a pas répondu, parce que des fois il n'a pas le temps de répondre.

**Danièle NESPOULOUS** : excusez-moi d'intervenir mais je vais le faire gentiment. Je n'ai pas fait de courrier à ce jour, je pense qu'on l'avait fait à un certain temps pour demander une nouvelle fois le compte rendu de la carrière qu'on n'a pas reçu mais peut être que je l'avais dans ma boîte mail ce matin.

**Serge CUCULIERE** : pour une fois que je réponds à Danièle. J'ai demandé à la carrière, au directeur de prévoir une réunion de la commission étant donné qu'on l'avait fixée. Vous allez voir ça va venir. Le lendemain de la délibération désignant les membres de la commission de la carrière, il a été écrit à GSM en disant voilà nous avons les membres, maintenant prévoyez la réunion de la prochaine commission. Et avec l'invitation à cette commission vous ferez comme il se doit passer le compte rendu de la précédente. Vous l'aurez, je n'en sais rien, vous faites partie de la commission vous ?

**Danièle NESPOULOUS** : non mais les comptes rendu de commission doivent être envoyés à tous les élus. Je pense que c'était de l'humour de votre part.

**Serge CUCULIERE** : A Poussan Autrement quelqu'un l'aura et vous le fera passer.

**Danièle NESPOULOUS** : ah non, je veux le recevoir comme tous les élus qui doivent recevoir les compte-rendu de toutes les commissions. Parce que cette fois ci je ne fais pas partie de la commission. La fois précédente non plus je pense. C'était la petite pointe d'humour de la soirée.

**Serge CUCULIERE** : pas d'animosité, la prochaine fois on a le précédent.

**Gilles FOUGA** : une petite chose simplement, suite à ce que vient de dire Jésus. Personnellement si j'avais un courrier à adresser que ce soit le Président de la commission, l'adjoint qui est concerné, je l'adresserai au maire qui fera suivre effectivement à la personne concernée et qui à ce moment-là me répondra. Mais je pense que l'autorité de la mairie c'est le Maire, on lui adresse le courrier et après il fait suivre effectivement à la personne concernée.

**Monsieur le Maire** : oui, ça peut se faire mais enfin quand il y a des adjoints délégués ce n'est pas très gênant. On reproche tellement au maire de ne pas déléguer que quand il délègue ce n'est pas plus mal que ça aille à l'adjoint mais sous couvert du Maire.

**Gilles FOUGA** : c'est sous couvert du maire, comme ça au moins on peut dire il était au courant.

**Monsieur le Maire** : Organigramme 2015, fiche de poste. Madame BOURDEAUX vous pouvez répondre s'il vous plait.

**Danièle BOURDEAUX** : l'organigramme 2015, un pré projet d'organigramme, a déjà été présenté en réunion à tous les agents. Nous sommes en train d'y travailler parce que nous souhaitons à la rentrée de septembre pouvoir vous remettre un organigramme avec les noms des agents correspondants dessus. Donc je vous laisse imaginer le travail qui est en train de se réaliser actuellement. Ainsi qu'en fin d'année nous aurons toutes les fiches de postes 85 fiches de postes à établir en sachant qu'il y a des mouvements parmi les agents, ce n'est pas toujours très facile à faire, rapidement. Nous préférons prendre le temps et avoir des fiches de poste et un organigramme qui pourra peut-être aller jusqu'à la fin du mandat.

**Danièle NESPOULOUS** : je me permets d'intervenir parce que c'est dans ce sens-là que ça a été écrit, mais j'interviens pour ma part à propos du courrier dont ont été destinataire tous les agents de la collectivité et sur lequel il y avait ce fameux organigramme, les fiches de poste, les droits et les obligations des agents ainsi qu'un certain nombre de renseignements qui ont été donné. Nous avons été interpellé par quelques agents qui n'ont pas de quoi ils étaient destinataires. Certes ce qui se fait c'est la règle cela veut dire qu'auparavant de règles il n'y en avait pas et que tout se passait un petit peu à la bonne franquette et donc les agents comme on ne le leur a pas expliqué ont cru qu'ils avaient signés un autre contrat de travail parce que du coup ça les a interpellé et ils se sont dits quels sont tous ces termes qui nous arrivent tout à coup et qui nous font part de nos devoirs dont nous étions peut être conscients mais peut-être pas formulé d'une façon aussi administrative. Je pense qu'il a manqué au niveau de cet envoi à tous les agents d'une note explicative leur disant bien que c'était pour mettre sur papier ce qui existait auparavant et qui n'avait pas été fait et que ça n'était en rien un courrier qui menaçait leur fonctionnement et en tout cas peut être s'assurer que les représentants des personnels, des agents de la collectivité transmettent bien dans ce sens-là le message auprès de l'ensemble des agents. C'était ma remarque concernant ce courrier dont ils ont été destinataires.

**Yolande PUGLISI** : alors s'il vous plait Madame NESPOULOUS, ce qui m'étonne c'est que ces agents de la collectivité sous entendent non seulement un fonctionnement un petit peu olé olé dans les années précédentes et ont omis d'intégrer la venue d'un nouveau DGS qui a fait l'effort de se présenter à tous les services en ouvrant son bureau, en ouvrant son téléphone, sa boîte mail et en ouvrant les

questionnements. Je suis étonnée qu'un fonctionnaire demande à l'extérieur des renseignements alors qu'il a sur place comme vous venez de le faire remarquer des représentants du personnel et un DGS et une adjointe déléguée au personnel. Cela fait quand même beaucoup de personnes fermées à un dialogue. Vous sous entendez que toutes ces personnes seraient fermées au dialogue à un tel point que ces dits employés sont dans l'obligation de se tourner à des personnes extérieures à la collectivité pour demander des renseignements sur leur fonctionnement quotidien. Ça s'est une chose. Laissez moi finir de parler. Deuxièmement, il faut savoir que dans la fonction publique des contrats de travail n'existent pas. Voilà.

**Danièle NESPOULOUS** : je ne conteste pas ce que vous venez de dire, je ne conteste pas qu'il y ait des personnes référentes auxquelles ils peuvent s'adresser mais il y a des questionnements peut être qu'ils n'avaient pas pris l'habitude de formuler auprès des représentants et que ça me paraissait l'occasion de leur dire et c'était peut-être écrit dans le texte mais tellement embrouillé qu'ils ne l'ont pas peut être compris. C'était le message. Il y aurait eu une seule personne qui aurait été surprise de recevoir en même temps que sa fiche de paie ce courrier, peut être que je ne serai pas intervenue mais ça paraît être un sentiment partagé et en tout cas ce n'est pas pour dénigrer ce qui a été fait, c'était peut-être pour que le message qu'il leur est adressé soit plus clair qu'il ne l'a été, voilà, c'est tout.

**Danielle BOURDEAUX** : je voudrai rappeler que dès son arrivé le nouveau DGS a reçu tous les agents, un par un pour savoir exactement ce qu'il faisait, ce qu'ils souhaitaient faire et les entretiens ont duré pour chaque agent environ 1 heure. Qu'il y a eu une réunion d'information de tous les agents qui s'est tenu à la salle Jean Théron au mois de février et ensuite peut être que le texte ne paraît pas clair mais je suis désolée Madame NESPOULOUS, vous êtes comme moi, nous ne sommes pas des juristes, les agents ne sont pas toujours des juristes et quand on leur parle de la loi et des textes en vigueur, c'est certainement compliqué. Écoute je vous demande d'être mon porte-parole, mon bureau est toujours ouvert, on peut m'appeler, il y en a qui savent le faire et parmi ceux qui sont venus je n'ai pas rencontré de problèmes je vous le dis sincèrement. Donc n'hésitez pas à dire aux personnes qui vous ont interpellé qu'elles peuvent prendre RDV et venir me voir.

**Danièle NESPOULOUS** : c'est le message que je leur donnerai et cela aurait pu être écrit sur ce courrier, peut-être.

**Danielle BOURDEAUX** : tout le monde sait que j'ai une permanence le vendredi

**Monsieur le Maire** : après c'est un courrier réglementaire tout simplement. On ne peut pas accuser d'un côté le laxisme d'une certaine époque et que l'on veuille y remettre de l'ordre en faisant des fiches de poste, le nouveau DGS s'est donné jusqu'en septembre ou novembre pour arriver à faire les fiches de poste en totalité. Des fois il y a des courriers qui sont réglementaires et qui peuvent prêter à confusion. Je peux vous le concéder, maintenant on ne peut pas accuser d'un côté d'être laxiste et de condamner et de l'autre côté de condamner d'être vigilant et un petit peu directif sur ce que souhaite la structure. C'est vrai que tout le personnel ne le comprend pas de la même façon pour diverses raisons. Peut être que sur ce qui a été évoqué certains se trouvent en porta faux, ils ont peur de savoir à quelle sauce ils vont être mangés, il n'y aura pas de sauce ni quoi que ce soit pour manger qui que ce soit. Il y a des choses qui feront que les fiches de postes correspondront à ce que souhaite la structure et à ce que souhaitera l'agent certainement. Vous aurez cela au mois de septembre.

**Danièle NESPOULOUS** : et pour conclure mon propos je vous dirai Madame PUGLISI que je ne suis pas une personne étrangère. Je suis une personne qui appartient au conseil municipal et que peut être les conseillers municipaux on les interpelle. Vous avez certainement été interpellé sur d'autres sujets et vous n'en avez pas fait état, moi j'en fais état par clarté, pas demande de clarté mais je ne suis pas une personne étrangère, je suis une élue au même titre que les autres élus autour de cette table, au même titre que vous et j'ai été interpellé dans ce cadre-là. Je ne vois pas malice.

**Monsieur le Maire** : Bilan et perspective du club de football. Vous y aviez des représentants. Dites ce que vous en pensez. Moi je l'ai déjà dit quand on a voté.

**Christian BEIGBEDER** : je pense que c'est vrai qu'on était très peu nombreux mais il y a eu un débat très intéressant. Je ne vais pas revenir sur la gestion du club puisque c'est une association loi 1901. La dessus chacun voit midi à sa porte, chacun fait ce qu'il veut. Par contre ma grosse inquiétude, non, parce qu'on a été rassuré au niveau financier mais par contre un bilan financier comme celui qui nous a été donné à cette réunion, moi c'est illisible, ce n'est pas équilibré, cela ne veut rien dire, vraiment rien dire. Et en plus le président trésorier, cela fait aussi un truc qui pose problème. Mais c'est du passé maintenant il est certain que le club doit vivre et que l'on doit continuer à faire vivre ce club et à faire autre chose sur la gestion précédente.

**Monsieur le Maire** : effectivement ce qui est à retenir, comme tu l'évoques, puisque nous étions 4 présents autour de la table c'est que les comptes finissent à zéro, malgré les 3 000 euros que l'on a amputé un peu mais ma foi ils se débrouillent puisque cela avait été promis en conseil municipal. Ça c'est la principale information et je crois qu'il est temps de passer à autre chose notamment concernant la gestion des clubs. Et on va vous soumettre prochainement un cahier des charges concernant toutes ces associations. On va avoir une réunion assez rapidement pour fixer ce cahier des charges d'ores et déjà pour que sur les prochains budgets ils puissent être appliqués. On va y travailler ensemble de toute manière et puis le mettre en forme et l'appliquer pour le prochain budget.

**Gilles FOUGA** : ce sera lors d'une commission des sports ?

**Monsieur le Maire** : ce sera lors d'une commission ou d'un conseil informel comme ça tout le monde en profitera  
Le compte rendu du conseil municipal informel : et bien écoutez, nous n'en avons pas fait.

**Pierre CAZENOVE** : Nous avons utilisé pour remettre cette lettre à Monsieur LUBRANO, le logo de la mairie comme on a le droit de la faire en précisant bien entendu que c'était le groupe minoritaire de la liste Poussan Autrement qui écrivait cette lettre. Donc on a absolument le droit d'utiliser le logo de la mairie, je vous préviens par avance, on l'a fait.

**Monsieur le Maire** : Pierre tu ne me préviens pas, tu me dis on a le droit. Pour l'instant je n'ai rien contesté et personne n'a rien contesté. Tu avances des choses, je ne sais si tu as le droit et on ne va pas s'emmerder avec ça, je vais être clair. On ne va pas contester, vous êtes conseillés municipaux effectivement pour pouvoir utiliser le logo. Si vous utilisiez l'affranchisseuse pour la poste, peut-être ce serait autre chose.

**Pierre CAZENOVE** : mais c'est tout à fait possible aussi.

**Monsieur le Maire** : oui il suffit de le demander par contre.

**Pierre CAZENOVE** : dans le cadre des moyens mis à disposition des élus.

**Monsieur le Maire** : il n'y a pas de soucis.

**Serge CUCULIERE** : par rapport à ce compte rendu, si je comprends bien vous le faites passer à LUBRANO et dès que cela revient vous le diffusez à la population. Parce que pour une fois je vous pose une question.

**Pierre CAZENOVE** : je vais répondre très tranquillement. Nous avons fait effectivement un compte rendu, si vous avez bien écouté les termes que j'ai dit tout à l'heure, je demande quand même à Monsieur LUBRANO de me confirmer ce qui est écrit dans ce texte. C'est-à-dire que si en retour de courrier il conteste tel ou tel point que vous lirez dans le texte, vous avez participé à la réunion alors vous verrez qu'on a rien ajouté de ce qu'on n'a pas dit ou de ce qu'on rêve de voir faire etc., vous le verrez.

**Serge CUCULIERE** : répondez à la question, vous avez envoyé ce compte rendu à LUBRANO, LUBRANO vous dit que ça va ou ça ne va pas, après vous le diffusez.

**Pierre CAZENOVE** : Le moment de la diffusion, ta question elle est là ? C'est le moment de la diffusion de la lettre.

**Serge CUCULIERE** : Moi je n'en sais rien, je posais une question.

**Pierre CAZENOVE** : et bien on espère que Monsieur LUBRANO va répondre d'abord. Ne serait-ce que pour réceptionner le courrier. Je pense qu'il va le faire, lui et à ce moment-là nous aurons la possibilité de diffuser la lettre.

**Serge CUCULIERE** : vous la diffuserez, tu as dit à la population, vous le rendrez public.

**Pierre CAZENOVE** : on la rendra publique.

**Serge CUCULIERE** : c'est bien, vous voyez à peu près le côté très démocratique du fonctionnement de Poussan Autrement qui fait un compte rendu, qui le diffuse. Le compte rendu d'une réunion s'est bien comme un procès-verbal, Nous chaque fois qu'on fait un compte rendu d'une réunion du conseil municipal il faut en parler et tati et tata et là ce ne sera pas nécessaire.

**Pierre CAZENOVE** : A mais tu n'étais pas là

**Serge CUCULIERE** : c'est tout ce que je voulais savoir, c'est comment quand vous avez à agir, à vous comporter, vous vous comportez. Quand vous me regardez faire, c'est vachement intéressant, c'est comme au cinéma, vous ne payez pas la place. Mais par contre quand vous agissez, et bien je veux dire, ça met pas longtemps à avoir des cheminements qui pourraient paraître un peu particulier.

**Pierre CAZENOVE** : serge tu étais en vacance, tu reviens de vacances, tu n'étais pas là au conseil précédent, j'ai invité le groupe total du conseil municipal pour se joindre à nous à la rédaction commune de ce texte. Cela n'a pas été saisi....

**Serge CUCULIERE** : je pense que diffuser un compte rendu de réunion

**Pierre CAZENOVE** : il sera sans votre nom.....

**Serge CUCULIERE** : non mais c'est tout tu as répondu à la question, ça me suffit.

**Pierre CAZENOVE** : et bien c'est bon, Enfin je ne vois pas, au niveau démocratique, ce qui est anti démocratique. Moi je préfère avertir la population sur ce qui s'est dit dans ce conseil informel qui nous paraît de partager l'info et de nous positionner aussi. Nous avons dit que nous avons voté pour et pour quelles raisons. Vous votez pour et on ne sait pas pourquoi.

**Serge CUCULIERE** : moi c'était un truc tout clair, sur le supplice des comptes rendus qu'on subit tous les jours et vous l'allégresse avec laquelle vous affranchissez de tous ces trucs. C'est tout.

**Gilles FOUGA** : simplement je tiens à dire que dans notre rôle nous devons effectivement une information et il y a des choses effectivement que nous écrivons et nous ne vous demandons pas l'autorisation et je pense que ça fait partie de la démocratie et des droits que nous avons. Donc si malheureusement vous n'êtes pas satisfaits de cela j'en suis vraiment désolé.

**Liliane MOUGIN** : excusez-moi je voudrai intervenir. Je sais Pierre CAZENOVE que vous toujours dit depuis le début que vous ne vous entendriez pas avec moi, pour des raisons d'éthiques politiques, voilà. Je tenais à dire quand même de la rédaction du texte commun, vous ne m'avez pas sollicitée, vous ne m'avez rien demandé.

**Pierre CAZENOVE** : et si, vous faites partie du conseil municipal. Je ne vais pas m'adresser personnellement à vous.

**Liliane MOUGIN** : bon d'accord. En revanche il y a un problème qui me préoccupe. Moi, je suis seule mais on serait 3 ou 4 se serait pareil. Je ne me vois pas personnellement, je ne veux pas mettre quelque chose de péjoratif dans ce que je vais vous dire, je ne me vois pas, moi personnellement, élue Front National, écrire toute seule au représentant de l'Etat, conseil régional ou le Préfet, pourquoi pas le ministre ou le Président de la République. A parler d'un problème municipal, de gestion municipale, je pense qu'on est là pour élaborer ensemble des programmes sous l'autorité du Maire et cela me paraît difficile, après qu'on fasse des pétitions personnelles, qu'on fasse même des collectifs style Hinterland, ça s'est autre chose, mais je pense que c'est une façon de procéder qui m'interpelle voilà c'est tout.

**Pierre CAZENOVE** : Prenez-le comme une motion, mais justement c'est notre rôle d' élu. Moi je n'aurai pas été du tout choqué que vous preniez la plume, que vous le remettiez ce soir, demain par courrier à Monsieur, mais vraiment pas. Au contraire ça montre que vous êtes vraiment investi dans l'avenir du village et que vous essayez par des écrits. Alors c'est vrai on écrit beaucoup mais moi je regrette ce sont les choses écrites qui restent. Quand on ne fait que parler on peut vous dire, je l'ai dit, non je ne l'ai pas entendu. C'est une façon de travailler que nous avons, qui n'est absolument pas anti démocratique. Vous pouviez vous joindre à nous, l'autre fois quand je vous l'ai proposé. On pourrait écouter l'enregistrement, personne n'a bougé.

**Jésus VALTIERRA** : Pierre, moi personnellement je n'ai pas entendu ça, je te le dit honnêtement, quand on veut faire un compte rendu commun, j'estime que le lieu pour faire un compte rendu commun en plus municipal, c'est ici en salle du conseil, ce n'est pas dans vos appartements. Voilà.

**Pierre CAZENOVE** : Mais on est d'accord Jésus, mais vous n'avez pas bougé donc on l'a fait chez nous et puis c'est tout.

**Monsieur le Maire** : Pour conclure, chacun voit la démocratie à sa façon. Il y a un conseil municipal qui est quand même souverain, on nous dit que ce n'est que la majorité qui prend des décisions, non puisque les conseils informels servent à ça. Il y a des moments ou dans des dossiers, de diffuser de l'information n'est pas toujours fait à bon escient, ce n'est pas un problème de diffuser. Pour diffuser c'est facile, on va discuter deux heures dans un bureau et on va diffuser. Il y a des moments ou suivant l'avancée des dossiers, il n'est pas toujours bon de diffuser. Après votre choix est ce qu'il est, cela vous regarde, on fait beaucoup de conseils informels qu'on contestait au mandat précédent parce que ça n'existait pas, là on en fait de plus en plus pour que tout le monde soit au courant. Nous il nous semble qu'à un moment certaines informations n'ont pas à sortir pour diverses raisons. Après que cela sorte d'une façon beaucoup plus globale, y compris de consulter la population, ce n'est pas un souci, mais il y a des moments ou l'information tue l'information. Et ça ce n'est pas de la démocratie. C'est le plaisir de vouloir exister qui peut se concevoir effectivement. Mais derrière ce n'est pas toujours un problème de démocratie, c'est un problème d'opportunité à un moment de diffuser ou non.

**Pierre CAZENOVE** : quand vous verrez le compte rendu vous verrez qu'il n'y a aucun secret, rien qu'il ne faut cacher ni quoi que ce soit. Regardez comment ça s'est passé pour l'Hinterland, c'est tout simplement parce que la population n'a pas été informé, l'info n'est qu'en catimini, chacun gardait son truc et voilà, poum ça a pété. C'est comme ça continuons et recommençons.

**Monsieur le Maire** : Non ce n'est pas ce qui a été dit. Mais par contre trop d'information tue l'information, excusez-moi. A un moment quand on a oublié une virgule. Moi je dis que sur certains dossiers si on veut être réalistes on n'a pas à communiquer jusqu'à un certain moment, point. Après la décision vous appartient, vous avez quelque chose pour communiquer, mais ce n'est pas toujours à bon escient, je ne parle pas de ce dossier spécialement, un conseil informel c'est surtout pour informer tous les membres du conseil, après la population vient derrière, effectivement. Plus le dossier avance plus on fait participer la population. Mais à un moment ça dépend de ce qui a été diffusé, on va avoir des gens qui vont de nouveaux monter au créneau, peu importe, de toute manière les dés ne sont pas pipés comme la

dernière fois et il y a l'information qui a été diffusée. Nous n'avons pas caché l'objet du conseil informel, c'était un problème avec la Région et bientôt on va inviter beaucoup de gens à aller voir le port et à avoir l'explication que nous avons eu en catimini. L'information c'est bien mais il y a des moments où il ne faut pas forcément la diffuser quand on pense qu'il faut la diffuser.

Merci à toutes et à tous je clôture la séance.